

...toujours à vos côtés !

POLITIQUE DE PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le fondement d'une organisation en Santé et Sécurité d'une entreprise est l'écriture d'une politique sécurité et santé au travail. Celle-ci est préalable à la mise en place d'une démarche de prévention et de maîtrise des risques professionnels.

Département
des Risques
Professionnels

80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 11 64 36
05 56 11 68 58

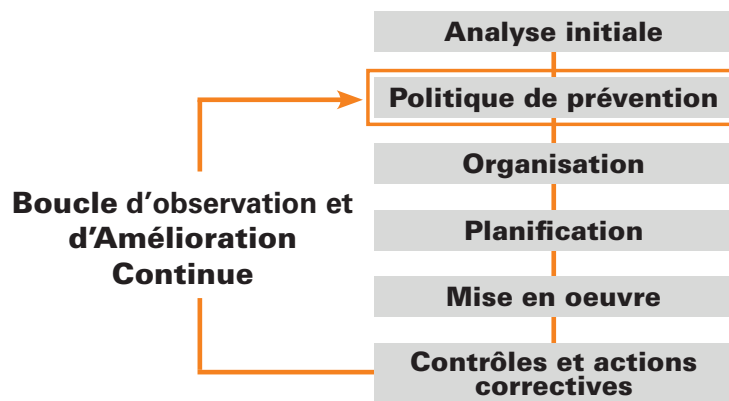
Fax. : 05 57 57 70 04

documentation.prevention
@carsat-aquitaine.fr

www.carsat-aquitaine.fr

Ce document dénommé « Politique de prévention » est l'expression de la volonté du chef d'entreprise d'allouer des moyens pour mettre en œuvre cette organisation en Santé et Sécurité.

En découleront les différentes étapes à déployer suivantes :



Ce document de politique de prévention doit s'attacher à :

- Affirmer un engagement fort du chef d'entreprise, en définissant les valeurs et l'importance qu'il attache à la santé - sécurité et à la prévention des risques professionnels. C'est un document daté et validé par le chef d'entreprise, cohérent avec les autres politiques commerciale, qualité, environnement.
- Définir le rôle et les responsabilités en matière de Santé & Sécurité au Travail dans l'entreprise (cf. brochure INRS ED6141 : qui fait quoi ?).
- S'appuyer sur l'existant et notamment sur l'analyse des risques.
- Reconnaître et affirmer la place de la santé sécurité dans la politique globale de gestion de l'entreprise.
- S'engager à protéger l'ensemble des salariés de l'entreprise en prévenant les lésions, la dégradation de la santé, les maladies et les incidents.
- Impliquer, consulter, former les Salariés et leurs Représentants pour pouvoir élaborer et mettre en œuvre cette politique.
- Respecter les dispositions réglementaires et législatives.
- Fixer des objectifs quantifiables (autres que l'accidentologie) comme par exemple :
 - Réduire la pénibilité aux postes les plus sollicitants en Manutentions Manuelles et Troubles Musculo-Squelettiques ;
 - Substituer ou maîtriser l'exposition aux produits CMR ;
 - Réduire de x dB le niveau sonore de l'atelier.
- Préparer le moyen et long terme en intégrant la prévention lors d'investissements, d'achats, de conception de postes de travail, ...

Sa diffusion

- Cette politique doit être commentée, appliquée et maintenue à tous les niveaux de l'entreprise.
- Accessible à toutes les personnes sur leur lieu de travail.
- Intégrée dans le livret d'accueil.

Exemples

Exemple 1

La santé et la sécurité au travail font partie intégrante de nos priorités principales au même niveau que la qualité de nos produits et la satisfaction de nos clients.

Ma volonté est de garantir un cadre de travail sécurisant pour atteindre et maintenir le nombre d'accident et de maladie professionnelle au niveau le plus bas et améliorer les conditions de travail sur la base des Principes Généraux de Prévention.

Je m'engage à partir de l'évaluation des risques à mettre en œuvre une démarche de prévention.

Je m'engage à mettre en œuvre les moyens organisationnels, humains et matériels pour assurer la santé et la sécurité des salariés.

- La personne,
- La transparence,
- Le dialogue social

Je m'engage à fixer annuellement des objectifs quantifiables (en termes de risques traités) qui seront communiqués au personnel.

Chaque année des objectifs de progrès seront définis et contrôlés par des indicateurs appropriés.

Les structures en place et notamment le CHSCT et l'Animateur Sécurité surveilleront régulièrement l'évolution de la mise en œuvre de cette politique.

Les résultats atteints et le bilan de la mise en place de cette politique feront l'objet d'une information commentée annuellement à l'ensemble du personnel.

Exemple 2

La préservation de l'intégrité physique et de la santé du personnel sont au premier rang de nos préoccupations, ainsi que la garantie de la sûreté des personnes et des biens.

J'affirme que tous les accidents du travail et les maladies professionnelles sont évitables.

A ce titre, je m'engage à :

- Établir les consignes, procédures et règles de sécurité et m'assurer de leur mise en œuvre et de leur respect en toute circonstance,
- Impliquer l'ensemble du personnel et en particulier la hiérarchie en matière de sécurité,

- Ce que tout accident et presque-accident soit analysé en profondeur et que les actions correctives soient menées,
- Faire de la sécurité un thème obligatoire de toute réunion de maîtrise, et de direction,
- Sensibiliser le personnel à travers la formation et la communication,
- Associer les Instances Représentatives du Personnel à la mise en œuvre de cette politique.

Pour tenir cet engagement, je charge notre attaché à la sécurité de la mise en œuvre de cette démarche et de m'en rendre compte régulièrement.

Je prends l'engagement de dégager les moyens techniques, financiers et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Exemple 3

Je m'engage :

- A maintenir active une démarche d'évaluation a priori des risques alimentant le Document Unique et à effectuer les investissements préventifs nécessaires.
- A être à l'écoute du personnel et en particulier des membres du CHSCT.
- A associer le personnel aux démarches d'amélioration continue, à le solliciter lors de projets particuliers et à tenir compte de ses observations. Cette participation pourra être faite directement ou par le biais du CHSCT ou de la hiérarchie.
- A pérenniser la fonction de l'animateur Sécurité de la filiale.
- A rédiger une note d'objectifs annuels précise.
- A vérifier périodiquement le bon fonctionnement du dispositif, lors des réunions de CHSCT et à établir un bilan annuel, communiqué au personnel.
- En résumé, à mettre en place tous les moyens humains et matériels nécessaires pour atteindre le double objectif de diminution des accidents et incidents en nombre et en gravité.